

Étant donné qu'il s'agit d'une taxe, d'un droit ou d'une redevance qui sera versé au fonds renouvelable, je tiens à signaler que le marché ne devrait pas s'en ressentir, car cela ne va pas changer la situation des sociétés pour l'instant. Syncrude et Suncor vont continuer à toucher exactement la même chose aujourd'hui qu'hier. Cette motion des voies et moyens ne change donc pas du tout la situation financière de telle ou telle société pétrolière.

Je comprends pourquoi certains malentendus ont pu surgir dans l'esprit des députés qui ont lu cette motion des voies et moyens en diagonale. Certains craignaient que cette mesure avantage plutôt l'Est que l'Ouest ou vice-versa. Je tiens à réaffirmer à mes collègues que cette mesure n'a aucune incidence régionale. Elle signifie une augmentation d'environ un demi-cent le litre pour les produits du pétrole, où que ce soit au Canada. Il n'y a absolument aucune différence d'une région à l'autre. Les redevances sont exactement les mêmes partout et, comme je l'ai indiqué, cela signifie que la caisse renouvelable, celle qui est destinée à la production des sables bitumineux, va être replacée dans une situation d'autofinancement au lieu d'accuser un déficit et même au risque de dépasser le maximum d'environ 200 millions de dollars qui a, je crois, été établi pour la caisse renouvelable.

● (1710)

Il y avait danger que si la Chambre avait ajourné, ce fonds dépasse la limite de son pouvoir d'emprunt ou, si vous voulez, la limite de son déficit. C'est la raison pour laquelle nous avons cru qu'au cas où la Chambre ajournerait au cours des quelques prochaines semaines, ou prochains mois, d'ici septembre, mettons, il fallait s'assurer que la caisse ne dépasserait pas le maximum de son pouvoir d'emprunt.

Je ne veux pas prendre trop du temps de la Chambre parce que je crois que les leaders des divers partis à la Chambre se sont entendus pour essayer que la séance ne dépasse pas 6 heures. Je serai heureux de répondre aux questions après que divers députés auront pris la parole. Je suis heureux de voir que nous reprenons le temps que nous avons pu perdre dans le débat sur la question de privilège et je m'excuse si la simple lecture de cette motion a pu prêter à confusion. Je regrette toute méprise qu'il a pu y avoir.

Des voix: Bravo!

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Merci, madame le Président. Je remercie le ministre de sa déclaration et je me demande quelle sorte de journée nous aurions pu avoir si elle n'avait pas commencé comme elle l'a fait. Cependant, tout en reconnaissant que le ministre est parvenu, cinq ou six heures trop tard, à faire sa déclaration, je dois dire que cela n'excuse pas vraiment la façon de procéder et l'approche dont on s'est servi, à moins, évidemment, que cela n'aboutisse au changement d'attitude que nous espérons tous. Je pense qu'il faut le souligner de nouveau parce que cela rejoint en fait l'essence même du Parlement et la façon dont le public le perçoit et le respect qu'il a pour lui.

On a procédé de façon aberrante. Ce qui s'est passé c'est qu'apparemment on a imposé une taxe de plus de 500 millions de dollars. C'est une taxe très importante qui aura des reper-

cussions importantes pour l'économie canadienne. J'imagine le tollé auquel on assisterait si le ministre des Finances (M. MacEachen) présentait une modification à l'impôt sur le revenu de cette envergure en se servant de cette façon de faire, ou une modification à la taxe de vente, ou une modification à la taxe d'accise, ou tout autre genre de modification allant chercher plus de 500 millions de dollars dans les poches des consommateurs d'une façon ou d'une autre et que le gouvernement redistribuerait suivant la loi ou sa propre discrétion. C'est une initiative très importante.

Il y a des traditions plus d'une fois centenaires quant à la façon dont la Couronne doit procéder pour imposer une telle charge. Le gouvernement n'a tout simplement pas suivi la procédure appropriée aujourd'hui, quoi qu'en disent les subtilités juridiques. Si c'est vraiment ainsi que le gouvernement compte procéder, en faisant appel à toutes les subtilités du Règlement, les deux ou trois prochaines années seront très chaotiques et nous n'accomplirons pas grand-chose.

Notre parti, et le NPD aussi je pense, si ma mémoire est bonne, avaient signalé dès le début qu'ils étaient d'accord pour que le gouvernement impose une taxe. Il ne fait aucun doute qu'une taxe avait été imposée en 1974 pour le projet Syncrude. Il ne s'agissait pas d'une redevance. Une taxe a été imposée pour subventionner l'usine Syncrude afin de combler la différence entre le prix canadien et le cours mondial. Cette taxe découlait d'une motion des voies et moyens.

Plus tard, le gouvernement et le ministre de l'Énergie d'alors, l'honorable Alastair Gillespie, avaient décidé, pour une raison quelconque—peut-être parce que le gouvernement voulait créer l'impression qu'il réduisait ses dépenses—de soustraire cette dépense importante du gouvernement au Fonds du revenu consolidé et de créer une caisse renouvelable. De toute façon, ce montant n'a plus été inscrit ni dans le Livre bleu des prévisions budgétaires ni dans les déclarations mensuelles. Cela a cessé de faire augmenter automatiquement les dépenses gouvernementales, et c'est ce que voulait le gouvernement puisque le ministre et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et leurs collègues peuvent alors prétendre qu'ils limitent les dépenses à une époque de restrictions budgétaires. C'est pour cela qu'on a établi une caisse renouvelable distincte du Fonds du revenu consolidé et qu'on a décidé qu'il s'agissait d'une redevance plutôt que d'une taxe.

Je suis tout à fait certain de ce que j'avance. Le député pourra se reporter aux discussions que nous avons eues au comité. Chaque fois que j'essayais d'employer le mot «taxe», le sous-ministre d'alors, M. Gordon MacNabb, me reprenait. Il disait: «Non, non, ce n'est pas une taxe, c'est une redevance.» Nous avons accepté cette façon de procéder. Nous l'avons acceptée parce que le gouvernement avait fixé une limite de un dollar, ce qui semblait raisonnable. Par la suite, la limite a été considérablement relevée. Elle a été relevée jusqu'à \$1.75. Les conséquences de cette hausse sont importantes. Elles méritent un débat, elles méritent une discussion, elles méritent que le gouvernement procède bien autrement qu'il ne l'a fait aujourd'hui.